

PAPEP école inclusive

Deuxième appel

[Enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire \(ULIS\) du second degré](#)

[Enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés 1^{er} degré et 2nd degré](#)

[Enseignant référent scolarité pour la maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#)

[Enseignant en hôpital de jour](#)

[Enseignant ressource à l'institut d'éducation sensorielle \(IES\)](#)

[Enseignant en unité d'enseignement externalisée autisme](#)

[Enseignant au centre départemental de l'enfance \(CDE\)](#)

[Enseignant en section d'enseignement général et professionnel adapté \(SEGPA\)](#)

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT ULIS SECOND DEGRE

Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

Public accueilli

Elèves de 12 à 16 ans reconnus handicapés essentiellement au niveau des fonctions cognitives du secteur, orientés par la CDAPH de la MDPH, ou présentant des maladies invalidantes :

- issus des ULIS école ;
- à l'issue d'une scolarisation en IME et en mesure de poursuivre leur scolarité dans un établissement scolaire du second degré ;
- qui auraient bénéficié d'une scolarisation individuelle en milieu ordinaire et pour lesquels des modalités plus collectives s'avèrent nécessaires sur un dispositif spécialisé.

Objectifs

Dans le cadre législatif et réglementaire de la loi du 11 février 2005, en conformité avec le projet académique et le projet départemental :

- œuvrer à la scolarisation, à l'insertion sociale, à l'acquisition d'une plus grande autonomie personnelle et sociale des élèves accueillis ;
- consolider et faire acquérir des connaissances, capacités et attitudes en référence au socle commun ;
- envisager les modalités d'une insertion professionnelle à l'issue du parcours au collège.

Formation – expérience professionnelle

- expérience des élèves handicapés présentant de grandes difficultés cognitives (personnel spécialisé ou en cours de formation) ;
- expérience des parcours de formation et de qualification professionnelle (formation initiale, en alternance, continue) ;
- expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.

Missions et tâches

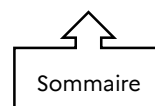
- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs des instructions officielles ;
- assurer en équipe pédagogique l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés des élèves et accompagner les enseignants dans la mise en place desdits parcours ;
- veiller à une réelle intégration dans les classes et les établissements des élèves accueillis, dans le respect de leurs besoins spécifiques ;
- organiser le temps des élèves dans le respect des projets individuels : enseignements généraux, séquences de sensibilisation aux champs professionnels, participation aux ateliers de la SEGPA s'il y en a une dans l'établissement, stages en entreprise ou dans les établissements partenaires à partir de la quatrième ;
- travailler le lien avec les familles.

Compétences

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- capacité à mettre en lien les projets individuels avec les problématiques de la scolarisation dans le second degré ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- capacité à construire des partenariats (équipes pédagogiques, éducatives, de suivi de la scolarisation, conseil pédagogique ; entreprises ; secteurs médico-sociaux, etc...).

Qualités

- posséder des capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- dynamisme, esprit d'initiative, engagement.



FICHE DE POSTE
ENSEIGNANT REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPES
1er et 2nd DEGRE

Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

Fonctions

Dans le cadre de la mise en place du parcours de scolarisation :

- Accueillir la famille de l'élève et l'informer lors de l'inscription dans l'école ou l'établissement ;
- Organiser l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire ;
- Informer l'élève et sa famille des résultats de l'évaluation ;
- Contribuer à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ;
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS ;
- Réunir l'équipe de suivi de l'élève ;
- Assurer la permanence des relations avec l'élève, sa famille...

Dans le cadre de l'animation de l'équipe de suivi :

- Faciliter la mise en œuvre du PPS ;
- Procéder à l'évaluation du PPS et de la mise en œuvre du PPS ;
- Assurer le suivi du PPS ;
- Informer la CDA de toute difficulté mettant en cause la poursuite du PPS ;
- Proposer à la CDA une révision de l'orientation avec l'accord de l'élève ou de sa famille.

Savoirs

- Bonne connaissance des dispositifs et procédures de l'Education nationale et des milieux médico-sociaux et médico-éducatifs, ainsi que de la législation inhérente au droit des personnes handicapées ;
- Bonne connaissance des pédagogies spécialisées et des besoins des enfants et adolescents handicapés ;
- Bonne connaissance des milieux institutionnels et associatifs liés au handicap.

Savoir-être

- Etre capable d'écoute, de communiquer et de prévenir les conflits ;
- Avoir le sens du travail en équipe.

Savoir-faire

- Capable d'organiser un travail administratif, de structurer son action et d'anticiper les échéances ;
- Savoir communiquer avec les familles, mener des entretiens et des réunions, en rendre compte ;
- Savoir gérer un conflit.

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT SCOLARITE POUR LA MDPH

Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

Localisation du poste

MDPH - 1 rue Claude Chappe (Bâtiment D) à Metz

Organisation du temps de travail :

L'organisation du service des référents scolarité MDPH est assujettie au fonctionnement de l'Education nationale et en adéquation avec le déroulement de l'année scolaire.

Basée sur une définition de principe des horaires hebdomadaires et des congés, elle sera néanmoins modulable sur l'année scolaire, en fonction du calendrier des procédures EN, du volume des tâches et des réunions institutionnelles. Cette nécessaire souplesse devrait permettre d'assurer la continuité du service des usagers et la bonne gestion des dossiers. Elle supposera que, dans un climat de confiance et en toute transparence, les enseignants mis à disposition fassent preuve d'adaptabilité sans que leur statut en soit altéré.

La base horaire est de 1 607 heures annuelles.

Missions du poste

- Participer à l'élaboration du plan personnalisé de compensation du Handicap (PPCH) des enfants/adolescents/jeunes adultes en situation de handicap dans lequel figure le projet personnalisé de scolarisation (PPS) à partir du projet de vie et selon les procédures de fonctionnement définies au sein de la MDPH ;
- Constituer une personne ressource dans son domaine de compétence, contribuer à développer le partenariat et accompagner les enfants/adolescents/jeunes adultes en situation de handicap et leurs familles.

Activités spécifiques du titulaire du poste

- Participer en binôme avec un instructeur/référent de dossier aux cellules de primo-évaluation ;
- Recueillir des éléments d'évaluation relatifs à la situation de la personne ;
- Animer les équipes pluridisciplinaires chargées d'évaluer les besoins de compensation des enfants/adolescents/jeunes adultes ;
- Rencontrer des familles et des personnes en situation de handicap lors d'entretiens d'évaluation ou de recueil d'informations ;
- Participer au sein de l'équipe pluridisciplinaire à l'analyse des déficiences et retentissements et fixer un taux d'incapacité en lien avec les textes réglementaires ;
- Veiller à la conformité et à la légalité des propositions faites par l'équipe pluridisciplinaire à la CDAPH ;
- Assurer la diffusion de l'information aux acteurs concernés et fournir aux usagers des explications personnalisées sur les propositions réalisées ;
- Présenter des dossiers et les arguments retenus par l'équipe pluridisciplinaire auprès de la CDAPH pour une prise de décision éclairée ;
- Rechercher les structures adaptées aux besoins de compensation ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) en lien étroit avec les différents partenaires (médico-social, enseignant référent, etc.) ;
- Travailler en lien étroit avec le conseiller technique et les référents de dossiers/instructeurs ;

- Co-animer avec le conseiller technique les Groupes Opérationnels de Synthèses et les Sections Spécialisées pour les situations complexes ;
- Contribuer à la bonne articulation avec l'équipe d'instructeurs/référents de dossiers, les membres de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, les enseignants référents, les professionnels du champ médico-social, social, médical... ;
- En tant que référent de la scolarisation basé à la MDPH, participer aux groupes de réflexions nationaux des référents animés par la CNSA ;
- Veiller au respect des procédures.

Connaissances techniques requises

- Connaître la législation relative aux personnes en situation de handicap ;
- Connaître les dispositifs de l'Education nationale et leurs fonctionnements ;
- Connaître le champ médico-social ainsi que les nouveaux dispositifs et expérimentations (DITEP, Dispositifs IEM, PCPE ...) liés à l'évolution de l'offre territoriale ;
- Connaître l'organisation de la MDPH et l'environnement institutionnel ;
- Connaître des adaptations et aménagements pédagogiques en lien avec les différents troubles ;
- Connaître et appliquer les principes et supports de la réponse accompagnée pour tous ;
- Être capable d'évaluer une situation globale, de produire des synthèses et d'émettre des propositions ;
- Être capable de s'adapter, de s'organiser et de suivre plusieurs dossiers simultanément ;
- Être capable de s'inscrire dans une démarche participative et maîtriser les techniques de concertation, conciliation et négociation, à l'externe comme à l'interne ;
- Être capable de créer et maîtriser les supports écrits de compte-rendu de réunion et de communication de décision ;
- Être capable de collaborer à un travail d'équipe en interne ou interinstitutionnel ;
- Être capable d'utiliser des outils de bureautique et les applications métier de la MDPH.

Déplacements fréquents sur le département et ponctuels en Région Grand Est et Région Parisienne

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN HOPITAL DE JOUR

Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

Préalables

Connaissance des besoins particuliers des enfants de l'hôpital de jour

Capacité d'adaptation développée

Sens de l'innovation, de la responsabilité et de l'expérimentation

Bonne connaissance du cadre institutionnel, de la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap

Capacités à travailler en équipe et en partenariat

Tâches d'enseignement

- Assurer la scolarisation, soit en favorisant la constitution de groupes d'enfants dans l'établissement de soins, soit en proposant un enseignement individualisé ;
- Amener chacun des enfants pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et à ses possibilités ;
- Elaborer un projet scolaire : contrats harmonisant soins et enseignements, cette procédure mettant l'enfant au centre de l'action pédagogique et éducative ;
- Préparation et organisation du suivi scolaire dans le cadre d'intégration dans les écoles ordinaires.

Coordination et concertation

- Concertation avec les autres personnels de l'établissement pour l'élaboration des projets individualisés ;
- Participation aux réunions des équipes de suivi lorsque les enfants sont intégrés dans les écoles ordinaires ;
- Mise en place, dans une structure pédagogique originale, au bénéfice des enfants, un partenariat actif avec les différents responsables.

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT RESSOURCE A L'INSTITUT D'EDUCATION SENSORIELLE

Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

Missions

- Réaliser un bilan individuel pour chaque élève ;
- Concerter l'enseignant d'accueil et l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement ;
- Établir les modalités d'accompagnement de l'élève ;
- Élaborer le PPS de l'élève en collaboration avec l'enseignant de la classe et l'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement ;
- Élaborer le PPI de l'élève en collaboration avec les différents partenaires qui interviennent auprès de l'enfant ;
- Participer à l'élaboration du PIA à l'IES de Moselle ;
- Informer sur le handicap les autres élèves de la classe et de l'établissement ainsi que les enseignants d'accueil et l'équipe pédagogique afin de faire accepter la différence ;
- Favoriser le bien-être de l'élève au sein de la classe ;
- Aider, former l'enseignant de l'élève et éventuellement l'AESH ;
- Mettre en œuvre les adaptations pédagogiques (application du tiers temps, LPC, Borel-Maisonny, méthode ALOE, méthode verbo-tonale, LSF), en portant une attention particulière au passage des consignes et utilisation de techniques spécifiques et spécialisées (braille, braille abrégé, braille intégral...);
- Accompagner les groupes autour de l'élève déficient ;
- Aider à l'autonomie, à l'acquisition méthodologique, la gestion du temps, gestion du matériel, gestion de l'intervention de l'AESH.

Périmètres et partenaires

Interventions dans la classe, hors la classe et en remédiation.

Informations, formations et relation avec les différents partenaires de l'équipe éducative : élèves, enseignants, professionnels du plateau technique de l'IES, parents, autres partenaires (SAPAD, médecin scolaire, professions libérales...)

Projets particuliers spécifiques au handicap

- Projets artistiques et culturels afin de favoriser l'implicite culturel et de permettre l'entrée dans l'abstraction ;
- Projets TICE ou autres techniques particulières ;
- Projets extra-scolaires :
 - Rencontres fraternelles pour permettre à chacun de trouver sa place et rencontres avec des pairs ;
 - Participation à des sorties, notamment à Paris, pour découvrir la culture sourde.

Toutes ces activités d'accompagnement de l'élève déficient nécessitent une cohésion avec tous les membres de l'équipe éducative, pédagogique, thérapeutique, administrative et de direction.

FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT EN UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE AUTISME

Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

Définition du poste

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant des élèves ayant un diagnostic d'autisme. L'unité d'enseignement peut être adossée à un établissement médico-social (SESSAD).

Missions

- Il pilote le projet de l'UE et assure la cohérence des actions des différents professionnels ;
- Il partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs ;
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent ;
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ;
- L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant ;
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille ;
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

Compétences et qualités requises

- A une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA) ;
- Sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins ;
- Développe un enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique ;
- Est capable d'organiser et animer des formations sur ces thématiques spécifiques.

Des compétences de formateur pourraient être un complément apprécié, afin d'assurer des formations et conseils aux enseignants accueillant des élèves porteurs de troubles autistiques en classe ordinaire.

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

Mission générale

Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs, éducateurs techniques, psychologue...), l'enseignant exerce ses fonctions sous l'autorité fonctionnelle de la directrice du centre départemental de l'enfance et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de Montigny-lès-Metz.

Localisation du poste

Collège Louis Armand - 22 rue de Constantine à Moulins-lès-Metz

Cadre général

Le CDE a pour vocation l'accueil d'urgence de mineurs placés par la justice ou par l'aide sociale à l'enfance. Ces enfants sont en grande difficulté sociale et/ou éducative. Les placements doivent être à court terme et les flux sont constants.

L'école La Colline concerne tous les enfants âgés de 3 à 11 ans admis au CDE de Metz. Elle accueille, de manière transitoire, les enfants pour lesquels une scolarisation dans les écoles de secteur de l'établissement social n'est pas immédiatement envisageable au regard de leur situation. Elle accueille également des élèves en attente d'une place dans un établissement spécialisé (ULIS, IME, DITEP) ou pour lesquels un dossier a été déposé auprès de la MDPH. Le temps de scolarisation dans les classes de l'école La Colline est variable en fonction de la situation de l'enfant. Le rôle de l'école est d'assurer la continuité des parcours scolaires dans leur diversité.

Missions

L'enseignant spécialisé apportera son expertise pour l'accompagnement et le suivi scolaire des enfants d'âge primaire admis au CDE. Très majoritairement, il s'agit d'enfants bénéficiant d'une orientation en ULIS, IME ou DITEP (avec ou sans accompagnement humain), d'enfants atteints de TCC, TSA, T21, handicap moteur, touchés par un syndrome d'alcoolisation fœtale, présentant un retard massif de développement...

- **Scolariser** : après un temps d'observation et d'évaluation, l'enseignant élabore une progression des apprentissages sous forme d'un parcours individualisé. L'enseignant sera également une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages et participera au choix d'orientation sociale et scolaire de l'enfant ;
- **Évaluer, remédier, conseiller** : l'enseignant organise le projet de scolarisation dans la continuité du parcours scolaire de l'élève, le tout dans le cadre des programmes en vigueur. Pour cela, il met en œuvre une démarche d'évaluation des besoins, d'identification des acquis et prend en compte l'évolution des capacités de l'élève en fonction du trouble. Il contribue à construire avec une équipe pluri-professionnelle, une représentation de la situation globale par l'évaluation scolaire de l'enfant. L'enseignant sera à même de proposer des enseignements adaptés aux enfants accueillis au CDE pour lesquels les troubles et l'histoire de vie ne permettent pas, de manière transitoire ou permanente, d'envisager une scolarisation en milieu ordinaire. Ces temps de scolarisation au sein de l'établissement devront permettre la réalisation d'acquisitions dans le domaine scolaire, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants accueillis.

Connaissances, capacités et aptitudes requises

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis ;
- Bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH ainsi que des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Intérêt pour la relation et la communication, esprit d'équipe ;
- Capacité à organiser son travail en concertation avec ses collègues, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, à mener des actions pédagogiques différenciées et à élaborer des parcours de remédiation individualisés ;
- Aptitude à l'évaluation de situations critiques et d'urgence.

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN SEGPA

Diplôme requis

CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI ou en cours

Cadre général

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent au sein d'un collège des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

Missions

Contribuer au développement d'un collège plus inclusif en :

- diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive ;
- concevant et mettant en œuvre des modalités de co-enseignement avec les professeurs des lycées et collège (PLC) et les professeurs des lycées professionnels (PLP) ;
- élaborant des documents fonctionnels visant à partager les informations et stratégies pédagogiques avec l'ensemble des enseignants ;
- participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif.

Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en :

- concevant les projets individuels des élèves de façon à permettre une lecture de l'analyse de leurs besoins et des réponses pédagogiques mises en œuvre ;
- mettant en œuvre les parcours individualisés des élèves en proposant des réponses souples et évolutives, adaptées à leurs potentialités et à leurs besoins, en vue d'acquérir des compétences scolaires et sociales ;
- se dotant, en utilisant et en diffusant des méthodes et des outils adaptés ;
- en définissant des stratégies personnalisées et explicites permettant de remobiliser l'élève et de restaurer une relation positive aux apprentissages ;
- accompagnant l'élève dans la construction de son projet d'orientation.


Exercer une fonction de personne ressource en :

- répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques pour des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive ;
- associant les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant ;
- conduisant régulièrement des actions de sensibilisation ou d'information sur le thème de l'éducation inclusive.

Connaissances, capacités et aptitudes requises

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les dispositifs d'aides spécifiques et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Connaissance des publics adolescents en difficulté et volonté de s'engager auprès d'eux ;
- Qualités relationnelles permettant d'instaurer des repères et un cadre structurant ;
- Connaissance des exigences scolaires fondamentales recouvrant un champ allant de l'école élémentaire au collège ;
- Capacité à concevoir et à mettre en œuvre des actions pédagogiques différenciées et à élaborer des parcours de remédiation individualisés ;
- Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe ;
- Capacité d'écoute et de communication ;
- Capacité à engager une démarche de développement professionnel visant à monter en compétences dans les domaines pédagogiques et didactiques.

Expérience souhaitée dans l'enseignement auprès d'adolescents rencontrant des difficultés scolaires.



Sommaire